

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 15 NOVEMBRE 2021**

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 15 novembre 2021, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.

Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

21-11-183

**CONSIDÉRANT** le décret N° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

21-11-184

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

## **4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

21-11-185

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, informe que la Guignolée 2021 sera encore cette année sous forme contrôlée en raison des mesures sanitaires à respecter. Donc samedi et dimanche les 11 et 12 décembre les dons seront acceptés au centre communautaire de Montcalm au 33 route du Lac-Rond Nord entre 11h à 15h. Si les citoyens désirent faire ramasser leurs dons, ils doivent en faire la demande et des bénévoles passeront les recueillir dimanche 12 décembre entre 11h et 14h.

**Pierre Bertrand**, conseiller responsable du développement économique, annonce que la municipalité de Boileau se joint à la Régie intermunicipales des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) pour une entente de 5 ans.

**Steven Larose**, maire, souhaite la bienvenue à Mme Édith Crevier, nouvelle conseillère en remplacement de Richard Tees. Mme Crevier a été élue par acclamation. Félicitations à Mme Huguette Drouin qui a été réélue le 7 novembre dernier avec 74% des votes en sa faveur. Les citoyens du district N°5 lui ont accordé leur confiance. Le taux de participation fut élevé avec 50%. Bravo à Huguette Drouin et bienvenue Édith Crevier.

## **6 ADMINISTRATION**

### **6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ**

21-11-186

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois d'octobre 2021, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 15 217.70 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 547 933.54 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 178 à 183 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - OCTOBRE</b>		
	BELL CANADA	145.77 \$	SERVICE LIGNE AFFAIRES
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	452.99 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	238.97 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 750.25 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 069.23 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 189.52 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	57 559.42 \$	EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL
	LA CAPITALE	1 115.86 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	MÉDIAL SERVICES-CONSEILS SST	54.64 \$	MUTUELLE FQM - PRÉVENTION CSST
	<b>TOTAL PAYÉ EN OCTOBRE</b>	<b>69 738.65 \$</b>	
	<b>À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE</b>		
	<b>• PAR CHÈQUE</b>		
178	GROUPE YVES GAGNON	120.52 \$	ACCESSOIRES DE VOIRIE
179	PRÉVOST DÉNEIGEMENT	3 058.79 \$	FAUCHAGE BORD DE CHEMIN
180	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES	5 461.99 \$	PROGRAMME SUPPLÉMENT DE LOYER HSJB
181	GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION	217 794.83 \$	AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE
182	LÉGION ROYALE CANADIENNE	53.00 \$	COURONNE - JOUR DU SOUVENIR
183	MÉCANIQUE BENOÎT PÉPIN	87.38 \$	CHANGEMENT DE PNEU SUR LE CAMION
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE</b>	<b>226 576.51 \$</b>	
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD</b>		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	552.46 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	300.00 \$	ANALYSES D'EAU DU MOIS DE SEPT. OCT. HSJB
	SIMAG INFORMATIQUE	43.12 \$	SUPPORT INFORMATIQUE À DISTANCE
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	118.45 \$	ACHAT DE LIVRES
	IMPRIMERIE LÉONARD	362.17 \$	BULLETIN DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS
	FORMULES MUNICIPALES	281.12 \$	FOURNITURE POUR LES ÉLECTIONS
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER
	PLOMBERIE DES MONTAGNES DU NORD	500.26 \$	CHANGEMENT DE LA TOILETTE HÔTEL DE VILLE
	PLOMBERIE DES MONTAGNES DU NORD	1 575.64 \$	CAPTEUR ET LAMPES UV - CENTRE COMMUNAUTAIRE
	MRC DES LAURENTIDES	30.00 \$	CONSTATS DE MAI À AOÛT 2021
	MRC DES LAURENTIDES	810.36 \$	SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AVRIL À JUIN
	MRC DES LAURENTIDES	828.21 \$	SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS JUILL. À SEPT.
	MRC DES LAURENTIDES	235.18 \$	COLLECTES PLASTIQUES AGRICOLES JANV. JUILL. 2021
	MRC DES LAURENTIDES	1 973.83 \$	ACHAT DE BACS
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	27.53 \$	AMPOULES FLUORESCENTES
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	96.12 \$	SEL DÉGLAÇANT + SEL ADOUCISSANT CASERNE
	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	1 830.83 \$	ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE INCENDIE
	VLADIMIR SVETLIK ARCHITECTE	2 804.53 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
	GROUPE SIGNALISATION DE L'ESTRIE	221.43 \$	NOMS DE RUE ET ADRESSES RÉFLÉCHISSANTES
	STEVEN LAROSE	1 918.99 \$	DÉPENSES CONGRÈS FQM
	STEVEN LAROSE	135.95 \$	ACCESSOIRES POUR LE SYSTÈME D'ALARME
	MICHAEL DOYLE	565.80 \$	DÉPENSES CONGRÈS FQM
	GILBERT P. MILLER & FILS	14 249.64 \$	PROGRAMME PPA : DUNCAN NORD 23154
	GILBERT P. MILLER & FILS	822.07 \$	NIVELAGE DES CHEMINS: 23137
	GILBERT P. MILLER & FILS	1 131.99 \$	PROGRAMMATION TECQ: ROGER 23121
	GILBERT P. MILLER & FILS	661.11 \$	PROGRAMME TECQ : MORGAN 23134
	GILBERT P. MILLER & FILS	21 246.20 \$	PROGRAMME PPA : MORGAN & ROGER 23152
	GILBERT P. MILLER & FILS	38 683.60 \$	PROGRAMME TECQ: ROGER 23155
	GILBERT P. MILLER & FILS	2 176.73 \$	PROGRAMME TECQ: LAROSE 23156
	GILBERT P. MILLER & FILS	19 350.70 \$	PROGRAMME TECQ: BERNE 23157
	GILBERT P. MILLER & FILS	16 345.67 \$	PROGRAMME TECQ: MORGAN & ROGER 23153
	GILBERT P. MILLER & FILS	34 118.75 \$	PROGRAMME TECQ: LUCERNE 23158
	GILBERT P. MILLER & FILS	29 610.84 \$	PROGRAMME TECQ: DUNCAN SUD 23159
	GILBERT P. MILLER & FILS	54 623.25 \$	PROGRAMME TECQ: SECTEUR LAC VERDURE 23179
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>249 117.84 \$</b>	
	<b>• VISA DESJARDINS</b>		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉO CONFÉRENCE - COVID 19
	VINCY PARK QUÉBEC	18.50 \$	STATIONNEMENT CONGRÈS FQM
	AUBERGE SAINT-ANTOINE	1 137.84 \$	HÉBERGEMENT CONGRÈS FQM
	JEAN COUTU	84.35 \$	PILES POUR LE DÉFIBRILATEUR
	POSTE CANADA	634.66 \$	TIMBRES
	ARC DIGITAL CANADA	386.95 \$	PANNEAUX SÉPARATEURS POUR ÉLECTIONS
	PUROLATOR	5.99 \$	ENVOIS CLÉ MASTER À L'ENTREPRENEUR
	BUREAU EN GROS	126.28 \$	FOURNITURE PAPÉTRIE
	CENTRE ÉLECTRIQUE SAINT-JOVITE	22.97 \$	PLAQUE MURALE POUR HÔTEL DE VILLE
	VISA DESJARDINS	60.00 \$	FRAIS ANNUELS
	<b>SOUS-TOTAL VISA</b>	<b>2 500.54 \$</b>	
	<b>TOTAL À PAYER POUR NOVEMBRE</b>	<b>478 194.89 \$</b>	
	<b>GRAND TOTAL DE LA LISTE</b>	<b>547 933.54 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021**

21-11-188

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.4 TAUX RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT**

21-11-189

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'essence qui ne cesse d'augmenter et que depuis 2008 le taux relatif aux frais de déplacement n'a pas été ajusté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- D'établir le taux pour le remboursement des frais de déplacement aux membres du conseil, aux officiers municipaux ainsi qu'aux employés, à 0.59 \$ du kilomètre et ce, rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2021;
- De rescinder la résolution N° 08-05-90.

- adoptée à l'unanimité –

### **6.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES**

21-11-190

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins sont de plus en plus criants et que la pandémie continue d'apporter son lot de défis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides sollicite l'appui financier de la municipalité de Montcalm pour consolider son offre de service sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a reçu une demande de service provenant d'un citoyen de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil approuve une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides;
- **ET** en autorise le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.6 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGE DE TAXES AU 31 OCTOBRE 2021**

La liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2021 est déposée au conseil.

### **6.7 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire Steven Larose et des conseillers / conseillères suivant(e)s sont déposées au conseil : Denis Courte, Richard Pépin, Suzanne Dyotte, Pierre Bertrand, Huguette Drouin et Édith Crevier.

## **6.8 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**

21-11-191

**ATTENDU QU'**en mars 2021, le gouvernement du Québec a rendu public son Plan d'action pour le secteur de la construction (Plan), qui vise à participer à la relance économique par l'accélération des investissements provenant du Plan québécois des infrastructures (PQI) en vue, notamment, de réaliser des projets d'infrastructures prioritaires. Le Plan prévoit, entre autres, une mesure visant à offrir un nouveau programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, et ce, dès 2021;

**ATTENDU QUE** le présent programme a pour objectif de faciliter la réalisation de petits projets concernant des bâtiments municipaux de base et, ainsi, de contribuer à la relance de l'économie ainsi qu'à l'amélioration de l'état des bâtiments municipaux et des services;

**ATTENDU QU'**au cours du programme, les municipalités doivent informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au moins à deux reprises, soit au plus tard le 30 novembre 2021 et le 30 novembre 2022 de l'état d'avancement des dépenses encourues et à venir pour la réalisation de travaux admissibles jusqu'à concurrence de l'enveloppe d'aide financière leur étant allouée, soit 75,000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le conseil affecte la somme de 75,000 \$ au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) à la rénovation de l'hôtel de ville.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.9 RADIATION DES TAXES MUNICIPALES DE 2019 À 2021 EU ÉGARD AUX DOSSIERS ACQUIS PAR LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE POUR TAXES TENUE EN 2019**

21-11-192

**ATTENDU QU'**à la suite de la vente des propriétés pour non-paiement des impôts fonciers, la municipalité de Montcalm est devenue adjudicataire de plusieurs propriétés;

**ATTENDU QUE** les propriétés acquises par la municipalité sont maintenant non imposables;

**ATTENDU QUE** les taxes dues pour les années 2019, 2020 et 2021 relatives auxdites propriétés ne sont plus perceptibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de radier des livres comptables les taxes dues de 2019 à 2021 inclusivement, relatives aux propriétés acquises par la municipalité lors de la vente pour taxes tenue en 2019, soit la somme de 5 006.63 \$ ainsi que les intérêts y afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.10 APPROBATION DES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES RELATIVEMENT AUX DEMANDES DE CHANGEMENTS DE GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE**

21-11-193

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux excédentaires ont été requis pour la modification des systèmes de ventilation et électrique, l'ajout d'isolant dans le vide sanitaire, le nivelage du plancher de la partie centrale et l'ajout de chauffage dans le vide sanitaire de la partie centrale.;

**CONSIDÉRANT QUE** les ordres de changements N° 26, 28, 29, GLC-xx(ME-04) et GLC-xx(ME-05) ont été soumis afin de corriger lesdites déficiences au projet de mise aux normes de l'hôtel de ville au montant global de 22 106,17 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'approuver les dépenses excédentaires quant aux ordres de changements N° 26, 28, 29, GLC-xx(ME-04) et GLC-xx(ME-05) pour un montant forfaitaire global demandé de 22 106.17 \$ avant taxes par Groupe Laverdure Construction;
- D'autoriser le ou les paiement(s) à Groupe Laverdure Construction eu égard aux ordres de changement N° 26, 28, 29, GLC-xx(ME-04) et GLC-xx(ME-05).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **6.11 ORIENTATIONS MUNICIPALES RELATIVEMENT À LA CRISE DE LA COVID-19**

21-11-194

**CONSIDÉRANT QUE** par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé :

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des Municipalités du Québec et l'Association des directeurs municipaux du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la vaccination permet un certain assouplissement des mesures et que le Gouvernement du Québec avance prudemment vers un retour à la normalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- De maintenir l'ouverture de la halte routière avec un nettoyage hebdomadaire vu son faible achalandage;
- De permettre l'utilisation et la location de la salle communautaire conditionnelle à ce que les utilisateurs signent et respectent les consignes de la lettre d'engagement dû à la pandémie COVID-19.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 DEMANDE D'APPROBATION DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT DÉJÀ EXISTANT DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA AU 159 ROUTE DU LAC-ROND SUD, LOT : 6 320 092, MATRICULE : 2289-74-5429**

21-11-195

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'installation de revêtement extérieur d'un bâtiment principal déjà existant a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement proposé respecte l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisi donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal est actuellement sans revêtement extérieur dû la condition de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériel de revêtement extérieur proposé pour les murs sera le Canoxel Gris loup avec des cadrages de portes et de fenêtres de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande d'approbation de revêtement extérieur d'un bâtiment déjà existant, dans le cadre du règlement sur les PIIA, au 159 route du Lac-Rond Sud, lot 6 320 092, matricule 2289-74-5429;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'approbation de revêtement extérieur d'un bâtiment déjà existant, dans le cadre du règlement sur les PIIA, au 159 route du Lac-Rond Sud, lot 6 320 092, matricule 2289-74-5429.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER NO 00031358-1 – 78055 (15) – 2021-04-28-14, REDDITION DE COMPTE**

21-11-196

**ATTENDU QUE** la municipalité de Montcalm a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est compétence municipale et admissible au PAVL;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses nettes au montant de 19 366 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER NO 00031368-1 – 78055 (15) – 2021-09-09-5, REDDITION DE COMPTE**

21-11-197

**ATTENDU QUE** la municipalité de Montcalm a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Montcalm approuve les dépenses d'un montant de 12 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **8.3 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 3 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 POUR L'ANNÉE 2022**

21-11-198

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la programmation des travaux Version N° 3 ci-dessous, pour l'année 2022, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023 :

### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION N° 3**

#### **Année 2022:**

##### **Rue de Lucerne :**

Creusage de nouveaux fossés, abaissement des accotements (bassin de sédimentation), empiérement, rechargement et pavage d'une section de la rue, ponceaux, pour la somme de 43 000 \$;

##### **Rue de Neuchâtel**

Rechargement, asphalte recyclée, pour la somme de 8 120 \$;

##### **Rue de Lausanne**

Creusage de nouveaux fossés et nouveaux accotements et abaissement des accotements, empiérement, rechargement et pavage d'une section de la rue, pour la somme de 17 300 \$;

##### **Rue de Zurich**

Creusage de nouveaux fossés, nouveaux accotements et bassins de sédimentation, drainage pluvial, pour la somme de 12 400 \$;

##### **Chemin Larose**

Creusage de nouveaux fossés latéraux, nouveaux accotements et bassins de sédimentation, empiérement d'accotement, rechargement, asphalte recyclée, pour la somme de 20 120 \$;

##### **Chemin du Lac-Beaven**

Creusage de nouveaux fossés latéraux, nouveaux accotements, rechargement, fondation granulaire, pour la somme de 14 300 \$;

##### **Chemin du Lac-du-Brochet**

Creusage de nouveaux fossés latéraux, nouveaux accotements, rechargement, fondation granulaire, asphalte recyclée, pour la somme de 12 200 \$;

##### **Chemin du Lac-Munich Ouest**

Creusage de nouveaux fossés latéraux, nouveaux accotements, rechargement, asphalte recyclée, pour la somme de 24 800 \$;

##### **Chemin du Lac-Munich Est**

Creusage de nouveaux fossés latéraux et nouveaux accotements et bassin de sédimentation, rechargement fondation granulaire, ponceau, pour la somme de 16 800 \$;

##### **Chemin du secteur du Lac-Verdure**

Creusage de nouveaux fossés latéraux, nouveaux accotements et bassins de sédimentation, rechargement, asphalte recyclée, pour la somme de 31 200 \$;

**Pour un total de 200 240.00 \$.**

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### **8.4 TRANSMISSION AU MAMH DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX-VERSION N° 3 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 POUR L'ANNÉE 2022**

21-11-199

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin, et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version N° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** S/O

#### **10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

##### **10.1 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° 20-08-148 - TARIFICATION EU ÉGARD À LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

21-11-200

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement 265-2010 afin d'établir les modalités relatives à l'usage du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs relatifs à la location du centre communautaire ont été établis par résolution N° 20-08-148, tel que stipulé par ledit règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire modifier certains tarifs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'amender la résolution N° 20-08-148 relative à la tarification eu égard à la location du centre communautaire comme suit :

■ L'alinéa no 1- est remplacé par le suivant :

1- Pour les organismes sans but lucratif et les groupes d'activité provenant desdites municipalités : le tarif est 0 \$;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 10.2 **ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

21-11-201

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir un support financier aux familles de la municipalité afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques populaires et inaccessibles sur le territoire de Montcalm ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- D'adopter la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire;
- D'annuler toutes résolutions relatives à la politique précédente, ainsi que ses amendements.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

## 11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE** S/O

## 12. **VARIA**

## 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte via la page Facebook.

## 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-11-202

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Steven Larose, maire

---

Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier